

**Conseillers Présents :** CASSAGNAC Fabienne, DELENNE Hubert, BEAUMATIN Ania, TARTAS Valérie, ESPARBES PISTRE Sylvie, DELEMNE Hubert

**Conseillers ayant donné procuration :** SORSANA Christine pour V.Tartas, LARGY Pierre pour ESPARBES PISTRE Sylvie, OUBRAYRIE-ROUSSEL Nathalie pour A.BEAUMATIN, Sorên FRAPPART pour V.TARTAS

**Conseillers excusés :** HUET GUEYE Marie

**Conseiller.s.ères votant.s.es : Membres de droit non votants :**  
Valérie Capdevielle(directrice), Karine OGER (secrétaire)

### Ordre du jour du conseil :

1. Informations diverses
2. Présentation des modalités de contrôle : Vote
3. Questions diverses

### 1 Informations diverses

#### Master

Compte-tenu de la mise en place de la plateforme TMM par le Ministère, le calendrier relatif au vote des capacités d'accueil, des attendus et des critères de sélection Master a été avancé. Il fera l'objet d'un vote au CUFR du 27 octobre. La question se pose de programmer un autre conseil ou de procéder à un vote électronique. Pour le département, il ne devrait pas y avoir de changement sur aucun de ces éléments. Décision est prise de procéder à un vote électronique dans la semaine du 17 octobre.

#### Fonctionnement du conseil plénier

Compte-tenu de la difficulté à obtenir la totalité des informations nécessaires à l'instruction des dossiers par les conseillers dans des temps raisonnables, pour éviter l'envoi de nombreux mails au fil de l'eau, il est décidé de créer un espace sur scout pour le conseil de département. Les documents y seront déposés et consultables en amont des conseils.

Sur le plan technique, il est possible d'inscrire les personnalités extérieures et les étudiants à partir de leur adresse mail personnelle.

### 2 Présentation des modalités de contrôle : Vote

Les MCC seront votées en CUFR le 13 octobre. En ce qui concerne les UE de licence qui, jusqu'à présent, ne faisaient pas l'objet d'un vote en département, il nous est demandé cette année de voter les UE de spécialités suivantes (liste transmise par Nadine Cascino, responsable de la licence) :

<b>UE de licence pour étudiants non spécialistes en psychologie proposées et gérées par le département de psychologie du développement</b>			
Options	S1 - PY01OP1T - Psychologie de la socialisation et de l'individuation	S1	Hervé Larroze-Marracq
Options	S1 - PY02OP3T - L'enfant et l'adolescent dans leurs milieux de vie	S1	Nathalie Oubrayrie
Options	S2 - PY01OP4T - Socialisation de genre : approches psychologiques	S2	Yoan Meiyaa
Options	S2 - PY01OP6T - L'enfant, la lecture et l'écriture	S2	Aurélie Simoes
Options	S2 - PY02OP2T - Bien-être et adaptation chez l'enfant et l'adolescent	S2	Hiroko Norimatsu
<b>UE de licence pour étudiants en psychologie : spécialités psychologie du développement</b>			
L1 Psychologie	S2 - PY00201T - Psychologie du développement	S2	Soren Frappart
L2 Psychologie	S1 - PY00301T - Psychologie du développement	S1	Christine Sorsana
L3 Psychologie	S1 - PY0C504T - Psychologie du développement : émotions et communication	S1	V. Tartas
L3 Psychologie	S2 - PY00603T - Psychologie du développement	S2	Claire Safont-Mottay
L3 Psychologie	S2 - PY0C604T - Développement de l'enfant, socialisation et milieux de vie	S2	Yoan Mieyaa

Les MCC ont été transmises par Nadine Cascino. Certaines avaient aussi fait l'objet d'un envoi par les responsables d'UE.

Décision est prise de procéder à un seul vote pour l'ensemble des UE de licence.

La directrice soumet les MCC au vote.

Votants 10	NPPV x	ABS x	CONTRE x	<b>POUR 10</b>
------------	--------	-------	----------	----------------

Concernant les 4 masters adossés au département, la directrice rappelle que les MCC des M1 avaient été élaborées l'année dernière. Pour les M2 dont la maquette fait l'objet d'une mise en place cette année, les MCC sont nouvelles. Concernant les M1, le principal changement concerne la mise en place de nouvelles UE non compensables. Cette proposition résulte du constat que les étudiants ne se présentent pas à la seconde session et obtiennent leur M1 par compensation, sans avoir démontré qu'ils ont acquis les compétences requises pour exercer le métier de psychologue. Pour l'ensemble des parcours, les MCC prévoient des épreuves de nature différentes.

La directrice soumet les MCC de chaque année pour chaque parcours au vote.

Master PDEA M1

Votants 10	NPPV x	ABS x	CONTRE x	<b>POUR 10</b>
------------	--------	-------	----------	----------------

Master PDEA M2

Votants 10	NPPV x	ABS x	CONTRE x	<b>POUR 10</b>
------------	--------	-------	----------	----------------

Master PEOD M1

Votants 10	NPPV x	ABS x	CONTRE x	<b>POUR 10</b>
------------	--------	-------	----------	----------------

Master PEOD M2

Votants 10	NPPV x	ABS x	CONTRE x	<b>POUR 10</b>
------------	--------	-------	----------	----------------

Master PEPSCO M1

Votants 10	NPPV x	ABS x	CONTRE x	<b>POUR 10</b>
------------	--------	-------	----------	----------------

Master PEPSCO M2

Votants 10	NPPV x	ABS x	CONTRE x	<b>POUR 10</b>
------------	--------	-------	----------	----------------

Master PSRI M1

Votants 10	NPPV x	ABS x	CONTRE x	<b>POUR 10</b>
------------	--------	-------	----------	----------------

Master PSRI M2

Votants 10	NPPV x	ABS x	CONTRE x	<b>POUR 10</b>
------------	--------	-------	----------	----------------

Les MCC des masters PDEA, PEOD, PSRI et PEPSCO ont été adoptées à l'unanimité des votants présents ou représentés.

La séance est levée à 12H15

RD établi par Valérie Capdevielle

